

LE MAG

03 PRINTEMPS 2022

Fier & Ussès
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



DOSSIER

En avant la petite enfance !

04. **COMPÉTENCES
& GOUVERNANCE**

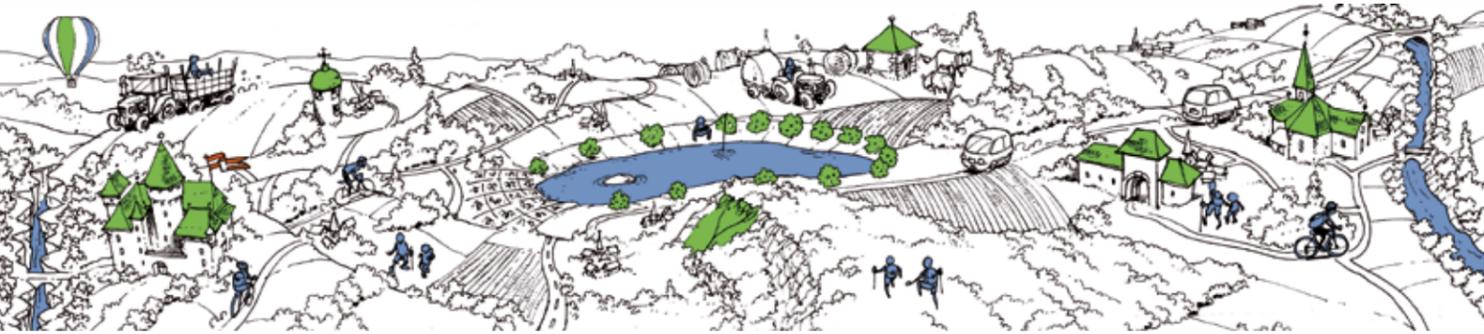
PROJET
DE TERRITOIRE

14. **PRÉSERVER
NOTRE TERRITOIRE**

POURQUOI TRIER
NOS DÉCHETS ?

16. **AGIR POUR
VOTRE QUOTIDIEN**

FRANCE SERVICES
FIER & USSÈS



CHOISY / LA BALME DE SILLINGY / LOVAGNY / MÉSIGNY / NONGLARD / SALLENÔVES / SILLINGY

Édito

2022 nous a ouvert les bras et sera une année riche en actions. Deuxième année pleine de mandature, nos projets et nos engagements ont en effet pris leur essor.

La mobilité, qui est un enjeu prioritaire pour notre territoire, sera un sujet majeur en 2022. En devenant Autorité Organisatrice de la Mobilité, la CCFU va désormais pouvoir engager un certain nombre d'actions concrètes pour apporter des solutions de mobilité adaptées à notre territoire. Je vous invite à lire l'article ci-contre qui vous éclairera sur ce sujet. Je suis particulièrement satisfait de la coopération qui se met en place avec l'agglomération annécienne voisine sur la thématique de la mobilité. Je rappelle que 60 % de nos concitoyens se rendent quotidiennement sur le bassin annécien pour leurs activités professionnelles. Nous ne pourrions répondre aux enjeux de la mobilité qu'à travers des solutions communes et partagées.

2022, c'est l'affirmation de nos projets structurants. Le projet d'aménagement de la **déchèterie intercommunale** sur le secteur des Grandes Vignes à la Balme de Sillingy est lancé. Nous avons retenu l'équipe de maîtrise d'œuvre qui a démarré la réalisation des études.

La première tranche de la **véloroute V62** sera finalisée et permettra notamment à de nombreux collégiens de Sillingy et de La Balme de Sillingy de se déplacer vers le collège en toute sécurité.

En 2022, notre volonté est également de poursuivre le développement des services à la population. Le projet d'un pôle de services regroupant **France Services** et **une nouvelle crèche de 30 places sur la commune de La Balme de Sillingy** a été acté. Ce projet, porté en co-maîtrise d'ouvrage par la CCFU et la commune de La Balme de Sillingy, sera lancé prochainement avec le démarrage des opérations d'ingénierie et l'organisation du concours de maîtrise d'œuvre.

Je rappelle que l'espace France Services, ouvert en novembre 2021, accueille actuellement les usagers dans le bâtiment situé à proximité immédiate de la mairie de La Balme de Sillingy, dans l'attente de la construction du futur pôle. Ce nouveau service de proximité intercommunal est composé de deux agents qui accueillent et accompagnent les usagers dans la réalisation de leurs démarches administratives devenues de plus en plus complexes. Ainsi, depuis début novembre, plus de 400 personnes ont déjà été accompagnées sur des sujets de retraite, carte grise, handicap, sécurité sociale...

Un autre projet petite enfance verra le jour fin 2022 sur la commune de **Sillingy**. La commune a en effet engagé les travaux d'aménagement d'**une nouvelle crèche de 20 places**, en remplacement de la micro-crèche actuelle. Ces nouveaux locaux seront mis à disposition de la CCFU qui, dans le cadre de sa compétence petite enfance, gère le personnel et assure le fonctionnement de ces structures d'accueil.

Le travail engagé depuis deux ans porte ses fruits avec la concrétisation de ces premières actions qui figurent dans le projet de territoire. Ce document, prochainement finalisé, permettra d'établir la feuille de route des actions futures qui seront engagées pour les habitants du territoire Fier et Ussets.

Henri CARELLI

Président de la CCFU et Maire de Lovagny.



Publication biannuelle
éditée par la CCFU

Imprimé sur du papier
écocertifié PEFC 10-31-1443



Directeur de la publication : Henri CARELLI

Rédaction : Anne-Lise BAILLARD
avec la participation des élus et des services

Design et impression : Kalistene Annecy

Photos : CCFU - Fabrice Malot - FREDON AuRA
- T.Goutin kk - FNE74 - FDC74 - LPO - Alter/Alpa
Tourisme - Yan-Gaëtan Olivo

Tirage : 7 500 exemplaires

La CCFU Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM)

DEPUIS LE 1^{er} JUILLET 2021

La Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) du 24 décembre 2019 invitait les Communautés de Communes qui n'étaient pas compétentes en matière de mobilité à se prononcer sur la prise de compétence d'Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM). Deux options se présentaient : prendre la compétence AOM et l'exercer ou ne pas prendre la compétence et dans ce cas, s'en remettre à la Région qui devient automatiquement AOM en lieu et place de la Communauté de Communes dès le 1^{er} juillet 2021. Les élus de la CCFU ont fait le choix de prendre cette compétence.

AUTORITÉ ORGANISATRICE DE LA MOBILITÉ, DE QUOI PARLE-T-ON ?

La compétence AOM, définie dans le code des transports, comprend 6 items :

- Services réguliers de transport public de personnes
- Services à la demande de transport public de personnes
- Services de transport scolaire
- Services relatifs aux mobilités actives
- Services relatifs aux usages partagés des véhicules terrestres à moteur (covoiturage, autopartage)
- Services de mobilité solidaire

Parmi ces services, la communauté AOM est libre d'organiser ceux apportant la réponse la plus adaptée aux besoins de mobilité du territoire. Elle n'a pas l'obligation de déployer tous les services prévus par la loi.

À noter que la Région, en qualité d'Autorité Organisatrice de Transports régionale, est le chef de fil de l'intermodalité et reste compétente pour l'organisation des transports ferroviaires et transports routiers inter-AOM.

La prise de compétence mobilité : une plus-value pour le territoire

La mobilité est reconnue comme un axe prioritaire de développement de notre territoire et comme un enjeu stratégique pour lequel des actions concrètes doivent être apportées.

La mise en place de coopérations avec les territoires voisins est notamment souhaitable afin de répondre aux problématiques de déplacements pendulaires.

Au regard de ce contexte territorial, les élus ont décidé de prendre la compétence mobilité afin d'être un acteur majeur de l'écosystème local de mobilité et de pouvoir élaborer et mettre en œuvre une stratégie locale de mobilité pour développer des services adaptés au territoire.

NOS PREMIÈRES ACTIONS MOBILITÉ

La prise de compétence mobilité permet à la CCFU d'engager plusieurs actions concrètes dès le premier semestre 2022 :

• L'ADHÉSION À LA SPL AGENCE ÉCOMOBILITÉ

L'Agence Écomobilité Savoie Mont-Blanc est une Société Publique Locale œuvrant en Savoie et en Haute-Savoie pour accompagner les territoires membres sur les enjeux de mobilité durable. Elle propose d'ouvrir son capital aux collectivités devenues AOM. Les élus de la CCFU ont identifié l'agence comme un partenaire doté de compétences variées et transversales et d'une forte expérience terrain pour les accompagner dans la réalisation de leurs projets de mobilités alternatives et durables.

• L'ÉLABORATION DU PLAN DE MOBILITÉ SIMPLIFIÉ

Le plan de mobilité simplifié est un outil de planification qui permet à la collectivité AOM de se doter d'une stratégie de mobilité adaptée aux besoins du territoire. La démarche d'élaboration du document visera à définir un plan d'actions, en s'appuyant sur des enjeux et objectifs formalisés à partir d'un diagnostic du territoire.

• LA RÉALISATION DU SCHEMA DIRECTEUR CYCLABLE

L'Agence Écomobilité va accompagner la CCFU pour réaliser son schéma directeur cyclable dont l'objectif est de mailler l'ensemble du territoire en voies cyclables.

• LE RENFORCEMENT DE LA COOPÉRATION AVEC LE GRAND ANNECY

La coopération avec l'agglomération annécienne voisine se met également en place. Les élus des deux territoires se sont rencontrés pour échanger sur la thématique de la mobilité et ont exprimé leur volonté de travailler ensemble sur la question des transports en commun notamment.

Projet de Territoire

UN POINT D'ÉTAPE
PAR PIERRE AGERON,
VICE-PRÉSIDENT
DÉLÉGUÉ À
L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE



Rappelons que la démarche d'élaboration du projet de territoire de la CCFU a été engagée fin 2020. L'objectif est de définir une feuille de route des politiques et actions prioritaires à mettre en œuvre à horizon 2030, afin de répondre aux besoins de la population et aux enjeux de notre territoire.

UN DIAGNOSTIC ET DES ATTENTES

Avant de se projeter dans le futur, un diagnostic de territoire a été réalisé sur la base d'enquêtes menées auprès des élus et auprès de la population (sondage téléphonique auprès de 800 habitants – cf. magazine juin 2021) et en s'appuyant également sur les données socio-démographiques (portrait de territoire – cf. magazine janvier 2021).

UNE POPULATION ASSEZ TYPÉE : UNE CROISSANCE CONTINUE QUI RALENTIT POUR UNE POPULATION JEUNE, FAMILIALE ET AISÉE

Le territoire de la CCFU connaît une dynamique démographique soutenue mais qui décroît légèrement depuis les cinq dernières années. Alors que la population a connu un pic au début des années 1980, elle augmente de moins en moins depuis la dernière décennie à l'image du département de la Haute-Savoie. Le portrait sociologique de la CCFU est assez similaire à celui du département.

La population est tout d'abord jeune.
L'indice de vieillissement vient confirmer ce fait

Les couples avec enfants sont les profils types du territoire avec plus de 35% de représentants sur la population totale.

puisque le territoire compte **50 personnes de plus de 65 ans pour 100 personnes de moins de 20 ans** (la moyenne nationale est de 80).

On note également une caractéristique forte et propre au territoire : la taille moyenne des ménages qui est très majoritairement familiale avec **2,5 personnes en moyenne par ménage**, contre 2,2 en moyenne au niveau national. Les couples avec enfants sont les profils types du territoire avec plus de 35 % de représentants sur la population totale.

Enfin, la population est majoritairement aisée puisque **le taux de pauvreté est plus faible que les moyennes départementales, régionales et nationales** (respectivement 5,2 % contre 9,1 %, 12,5 % et 15,5 %).

Cette donnée sociologique va de pair avec **une proportion de diplômés plus élevée que la moyenne nationale**. Au sein du périmètre de la CCFU, 36,5 % des habitants sont diplômés de l'enseignement supérieur contre 30,2 % au niveau national.

DES EMPLOIS PEU PRÉSENTS

Aujourd'hui, même si le territoire a gagné des emplois tertiaires notamment à Sillingy et à La Balme de Sillingy (83 % des emplois du territoire y sont concentrés), il contient plus d'habitants actifs que d'emplois : **42 emplois pour 100 actifs**.

Ce constat se renforce dès lors que l'on perçoit les flux des actifs de la CCFU qui, pour **81,30 % d'entre eux, sortent du périmètre intercommunautaire pour aller travailler**.

Deux destinations sont alors privilégiées, l'agglomération d'Annecy par sa proximité avec 53,82 % des actifs sortants concernés, et la Suisse pour sa qualité de vie professionnelle pour 14,19 %.



LA QUESTION IMPORTANTE DE LA MOBILITÉ

La conséquence pour le territoire est la **question primordiale de la mobilité**.

Plus de 90 % des habitants de la CCFU utilisent quotidiennement une voiture à usage individuel. Plus de 60 % d'entre eux sont équipés de deux voitures ou plus, soit le double de la proportion nationale moyenne.



À LA RECHERCHE D'UNE CERTAINE QUALITÉ DE VIE

S'il y a 50 ans un foyer choisissait son lieu de résidence en fonction de son lieu de travail, cela n'est plus le cas aujourd'hui : **l'attractivité résidentielle des territoires n'est plus uniquement conditionnée par leur dynamique économique à proposer un emploi**.

En 1970, un Français faisait en moyenne 5 kilomètres par jour pour se rendre sur son lieu de travail, alors qu'aujourd'hui **ce périmètre s'étend à 45 kilomètres en moyenne** et plus de 50 km pour les foyers les plus précaires.

Les foyers sont devenus biactifs en grande majorité, et dès lors que, dans un foyer, les deux travaillent, une commune est privilégiée par rapport à une autre en fonction de sa capacité à offrir des services de proximité, un logement de qualité et bien évidemment une certaine qualité de vie. Tout cela favorise

l'accroissement du périmètre domicile-travail motivé par l'utilisation systématique de la voiture individuelle pour se déplacer faute d'alternative.

Ainsi, le territoire de la CCFU apparaît **sous-doté de services de proximité** notamment éducatifs (structures d'accueil petite enfance, écoles, centres de loisirs, collège, lycée), culturels (programmation culturelle) ou sportifs (équipements sportifs et de loisirs). Il en va de même pour les services liés à la santé, primordiaux pour faire face au vieillissement de la population croissante à anticiper.

LE LOGEMENT, PLUS GROS POSTE DE DÉPENSE DES MÉNAGES

Plus de 66 % du logement du territoire concerne des maisons individuelles avec une taille de logement qui, pour un tiers, comporte 5 pièces ou plus. Une offre qui correspond à la demande des ménages familiaux mais peu ou prou aux autres profils de la population.

C'est ainsi que **le marché du logement est sous tension** sur le territoire avec une demande de logement social qui augmente : 3,8 demandes pour 1 attribution. Notons également les difficultés d'accession au logement des jeunes familles originaires du territoire.

DES RESSOURCES NATURELLES À PRÉSERVER

Enfin, le territoire apparaît sous tension d'un point de vue environnemental puisque l'artificialisation récente, des dix dernières années, **est deux fois supérieure à la moyenne nationale** (0,92 % contre 0,4 %), mais aussi à la moyenne départementale.

Ainsi, dans un souci de préservation des richesses naturelles, de la biodiversité et du paysage du territoire, la stratégie foncière doit être revue en lien avec le Zéro Artificialisation Nette.

Sur la base de ce diagnostic, une grande question a été définie et a guidé nos réflexions tout au long de la démarche :

COMMENT DÉVELOPPER LE TERRITOIRE TOUT EN LIMITANT SON IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT ET EN PRÉSERVANT SES QUALITÉS NATURELLES QUI FONT SON IDENTITÉ ?

Projet de Territoire

(Suite...)

COMMENT DÉVELOPPER LE TERRITOIRE TOUT EN LIMITANT SON IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT ET EN PRÉSERVANT SES QUALITÉS NATURELLES QUI FONT SON IDENTITÉ ? UNE FEUILLE DE ROUTE AUTOUR DE 4 AMBITIONS

De cette grande question, par des débats, échanges et contributions en ateliers, ont découlé quatre ambitions qui constituent l'architecture du projet de territoire.

1

PRÉSERVER LE CAPITAL ENVIRONNEMENTAL, L'IDENTITÉ RURALE DU TERRITOIRE ET SA QUALITÉ DE VIE



Le territoire bénéficie d'une qualité de vie propre qui le rend particulièrement attractif d'un point de vue résidentiel. L'une des craintes principales exprimées est **qu'une urbanisation excessive** ne finisse par inclure le territoire dans une grande conurbation avec comme conséquence une dégradation forte de l'environnement, une perte de l'identité rurale du territoire et la disparition de l'agriculture et des difficultés de déplacements et de circulation de plus en plus importantes. L'un des grands enjeux du Projet de Territoire est de faire en sorte que, malgré son dynamisme, le territoire soit **en capacité de préserver durablement son authenticité et son**

identité : l'identité rurale du territoire doit être revendiquée et protégée. Elle doit continuer à constituer le socle de l'attractivité du territoire. Bien évidemment, le territoire est soumis à **des dynamiques exogènes fortes** qu'il ne peut maîtriser sans un renforcement des coopérations avec les autres territoires du système annécien. Cependant, son évolution récente **questionne aussi fortement la logique de développement et la stratégie d'aménagement** conduites par le territoire lui-même. Le niveau de régulation actuel apparaît largement insuffisant. Le territoire doit être attentif au maintien d'un certain nombre de grands équilibres

environnementaux, sociaux et même fonctionnels et subordonner le rythme d'évolution de sa population au maintien de ces grands équilibres. Cette ambition intervient dans un contexte dans lequel le nouveau regard porté sur les territoires suite à la crise sanitaire et les nouvelles aspirations des ménages **vont encore renforcer l'attractivité du territoire**. La volonté première des élus et l'enjeu premier du Projet de Territoire consistent donc à **préserver ce qui fait l'identité même du territoire**, à savoir, **sa qualité de vie rurale et naturelle**.

2

DÉVELOPPER UN HAUT NIVEAU DE SERVICES ET RENFORCER L'ÉQUILIBRE FONCTIONNEL DU TERRITOIRE



La qualité de vie repose sur un compromis entre les qualités naturelles du territoire et le niveau de services mis à disposition des habitants. Compte tenu de sa dynamique démographique, le territoire peine à maintenir une offre de services à la hauteur des besoins et de la demande. L'arrivée d'une population plus urbaine se traduit par une demande accrue de services (petite enfance, jeunesse...) mais aussi des attentes nouvelles (offre culturelle et offre de loisirs...). Malgré les efforts consentis, le territoire demeure encore dépendant des autres territoires pour bon nombre de fonctions.

Les élus ont exprimé leur volonté de faire de Fier & Ussets, **un territoire qui allie ruralité et modernité**. Ils souhaitent **développer un haut niveau de services** notamment en matière éducative, sanitaire, sportive et culturelle. L'une des craintes exprimées est qu'un développement mal maîtrisé ne finisse par réduire le territoire qu'à la seule fonction résidentielle. Outre le déséquilibre habitat/services, le territoire est aussi marqué par un écart entre le nombre d'actifs hébergés et le nombre d'emplois offerts.

Seulement 13,9 % des actifs travaillent dans leur commune de résidence et plus de 80 % des actifs travaillent aujourd'hui à l'extérieur du périmètre communautaire, entraînant des difficultés de circulation croissantes. Les élus expriment leur volonté **d'améliorer l'équilibre fonctionnel du territoire**. Cela passe en premier lieu par le développement des équipements et des services mais cela suppose également de rehausser la performance économique du territoire.



La volonté première des élus et l'enjeu premier du Projet de Territoire consistent à **préserver ce qui fait l'identité même du territoire**, à savoir **sa qualité de vie rurale et naturelle**.

3

PRÉSERVER L'ÉQUILIBRE SOCIAL ET GÉNÉRATIONNEL ET LA QUALITÉ DU LIEN SOCIAL



L'évolution de la population est principalement due au solde migratoire. Près de 50 % des ménages ont emménagé dans leur logement depuis moins de 10 ans. Cette croissance rapide de la population par apport de populations extérieures ayant généralement des revenus élevés tend à renchérir le coût de la vie dans le territoire et notamment le coût du logement avec des difficultés de plus en plus grandes de certaines catégories de populations à venir ou à demeurer dans le territoire. De ce point de vue, la politique de l'habitat et notamment la politique du logement aidé apparaissent clairement

comme une politique clé avec la nécessité de diversifier l'offre mais aussi de la rendre plus accessible à tous. Outre l'équilibre social, le territoire doit aussi être attentif à son **équilibre générationnel**. Si le territoire peut aujourd'hui s'appuyer sur une population particulièrement jeune, il est aussi confronté au **vieillessement de sa population** avec une augmentation de près de 90 % des plus de 60 ans en 10 ans. Le territoire doit donc anticiper le vieillissement de sa population en définissant les modalités permettant d'assurer un **parcours résidentiel complet des seniors et en développant les services permettant le maintien à domicile**.

Enfin, il est nécessaire d'être attentif au **maintien de la convivialité** dans le territoire et à la **qualité du lien social**. L'arrivée importante de nouvelles populations tend à modifier le rapport au territoire avec un rapport plus consumériste de la part des nouveaux arrivants. Il est nécessaire que les habitants s'approprient le territoire et ne le vivent pas comme un simple territoire d'opportunité. Le rôle des communes mais aussi des associations est déterminant pour le maintien de la qualité du lien social et du vivre ensemble.

4

GARANTIR L'AUTONOMIE POLITIQUE DU TERRITOIRE TOUT EN RENFORÇANT LES COOPÉRATIONS AVEC LES TERRITOIRES VOISINS



Le territoire de Fier & Ussets s'inscrit dans un grand système territorial de près de 300 000 habitants et 125 000 emplois polarisés par l'agglomération d'Annecy. L'analyse des pratiques territoriales montre que **les interactions entre le territoire de Fier & Ussets et l'agglomération d'Annecy sont nombreuses**. L'analyse des pratiques territoriales montre que les équipements et services de l'agglomération annécienne sont largement utilisés par les habitants du territoire pour ce qui est des soins spécialisés, des loisirs, des études, des

achats d'équipements et même de la santé du quotidien et des courses alimentaires. Les élus réaffirment leur volonté de garantir l'autonomie politique du territoire et de renforcer sa capacité à faire des choix. Cela ne signifie en aucun cas que le territoire doit s'isoler. Il doit au contraire chercher à **renforcer ses coopérations avec les territoires voisins**. Un certain nombre de grands enjeux, au premier rang desquels la mobilité, ne peut être relevé que dans le cadre de coopérations renforcées. Au-delà, la régulation des grandes dynamiques territoriales, en matière d'habitat,

en matière économique, en matière sociale même, suppose de renforcer les coopérations avec les territoires voisins, au premier rang desquels l'agglomération annécienne. Pour chacune des quatre ambitions, des enjeux et actions ont été définis ; ils composent la feuille de route des actions et politiques à mettre en œuvre lors des 10 prochaines années. Ce programme est en cours de finalisation et d'arbitrage par les élus et sera présenté au prochain trimestre dans une édition spéciale dédiée au projet de territoire.



En avant la petite enfance !

Un schéma d'accueil pour la petite enfance

Dans le souci de favoriser l'accès des habitants à un mode de garde adapté qui assure un rôle éducatif, aide à la conciliation des temps de travail et des temps familiaux et favorise l'égalité des chances, les élus ont travaillé sur un schéma global d'accueil de la petite enfance qui intègre projets publics et privés. L'objectif est d'augmenter l'offre d'accueil et de mieux la répartir sur le territoire.

construit dans le cadre d'un projet global de pôle de services qui regroupera France Services, un espace de bureaux et la crèche au cœur du chef-lieu. Le concours de maîtrise d'œuvre sera lancé prochainement, l'objectif étant une livraison des équipements en janvier 2024.

DEUX NOUVEAUX ÉQUIPEMENTS PUBLICS

UNE NOUVELLE CRÈCHE À SILLINGY EN JANVIER 2023

La commune de Sillingy et la CCFU ont engagé le projet d'une nouvelle crèche de 20 places en remplacement de la micro-crèche actuelle de 10 places. Cette nouvelle structure d'accueil sera aménagée dans les locaux de la maison des associations. Le projet prévoit une surface globale de

311 m² dédiée à la petite enfance, dont 247 m² pour la crèche et 64 m² pour la halte-garderie itinérante et les activités du Relais Petite Enfance.

UNE NOUVELLE CRÈCHE À LA BALME DE SILLINGY EN JANVIER 2025

La commune de La Balme de Sillingy et la CCFU conduisent le projet d'une nouvelle crèche de 30 places en remplacement du multi-accueil qui propose 21 places. Cet équipement sera aménagé dans un nouveau bâtiment

DES PROJETS PRIVÉS POUR ÉLARGIR ET DIVERSIFIER L'OFFRE

Les élus soutiennent les projets de micro-crèches privées en favorisant leur installation dans les projets immobiliers identifiés sur le territoire. Ainsi 3 nouvelles micro-crèches privées devraient venir compléter l'offre de garde à Sallenôves, Choisy et La Balme de Sillingy d'ici 2024 / 2025.

La forte dynamique démographique enregistrée sur le territoire se traduit par une demande accrue de services, notamment au niveau de la petite enfance.

Les différentes études menées en début de mandat démontrent que, malgré les efforts consentis, le territoire demeure déficitaire en matière d'équipements pour la petite enfance.

C'est sur la base de ce constat que les élus ont validé le schéma d'accueil de la petite enfance afin de répondre aux besoins des jeunes ménages, dans la limite des contraintes budgétaires.

LA PETITE ENFANCE EN QUELQUES CHIFFRES



538 enfants de moins de 3 ans (chiffres Insee 2018)



3 crèches intercommunales, **41** places d'accueil collectif



1 halte-garderie itinérante financée en partie par la CCFU
19 places d'accueil collectif



1 micro-crèche privée
10 places d'accueil collectif



2 Maisons d'Assistants Maternelles (MAM)
19 places



88 assistant(e)s maternel(le)s
282 places d'accueil individuel

COMBIEN COÛTE UNE PLACE EN CRÈCHE ?

Le coût de fonctionnement restant à charge pour la CCFU d'une place en crèche intercommunale, après déduction des participations des familles et des subventions de fonctionnement diverses (CAF, MSA) s'élève à

9 811 € / place / an (chiffre 2021)

L'ACCUEIL COLLECTIF SUR LA CCFU

AUJOURD'HUI
89 PLACES

0 places

31 places en crèches intercommunales
10 places en micro-crèches privées
19 places en MAM

10 places en crèches intercommunales

DEMAIN
150 PLACES

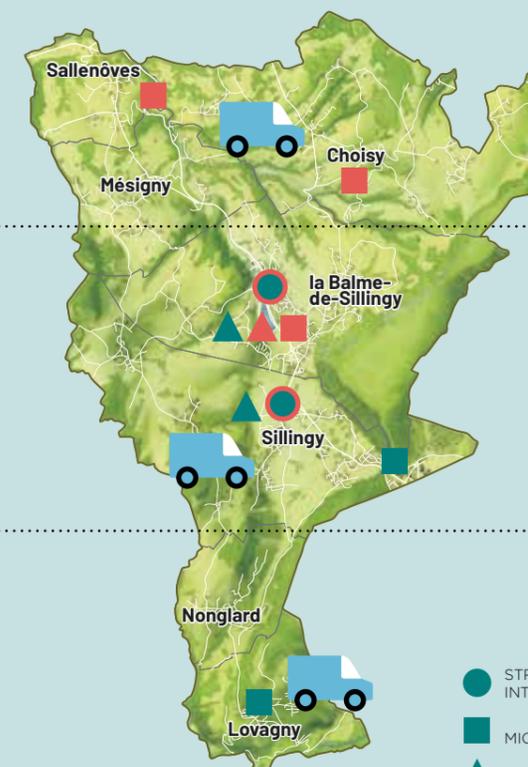
20 places en micro-crèches privées
> 2 nouvelles micro-crèches à Sallenôves et Choisy

50 places en crèches intercommunales
> 2 nouveaux équipements à Sillingy et à La Balme de Sillingy en remplacement des structures existantes

20 places en micro-crèches privées
> 1 nouvelle micro-crèches à la Balme de Sillingy

31 MAM
> une nouvelle MAM à La Balme de Sillingy

10 places en crèches intercommunales



● STRUCTURES D'ACCUEIL INTERCOMMUNALES
■ MICRO-CRÈCHES PRIVÉES
▲ MAM

🚚 HALTE-GARDERIE ITINÉRANTE (19 PLACES)

Le Relais Petite Enfance (RPE) au cœur du réseau petite enfance

Le Relais d'Assistant(e)s Maternel(le)s (RAM) devient le « Relais Petite Enfance » (RPE), **service de référence de l'accueil du jeune enfant pour les parents et les professionnels**, toujours basé sur des principes fondamentaux de neutralité et de gratuité, en application de l'ordonnance du 19 mai 2021 relative aux services aux familles.

LES PRINCIPALES MISSIONS DU RELAIS PETITE ENFANCE

- Informer les parents sur les différents modes de garde.
- Accompagner les parents pour les formalités d'inscription dans les structures d'accueil collectif.
- Informer les parents sur les formalités à accomplir en tant que particulier employeur.
- Organiser des temps d'accueil collectif et activités d'éveil pour les assistant(e)s maternel(le)s et les enfants accueillis.
- Organiser des conférences et réunions à thème pour les assistant(e)s maternel(le)s et les parents.

- Être un appui pour les professionnels (assistant(e)s maternel(le)s et garde à domicile).
- Favoriser la formation des professionnels.

Ainsi, le Relais Petite Enfance de la Communauté de Communes Fier et Usse, est *le point de référence et la source d'information pour les parents et les professionnels sur l'ensemble des modes d'accueil.*



INFORMATIONS PRATIQUES ET CONTACTS

POUR TOUTES VOS QUESTIONS
PETITE ENFANCE CONTACTEZ
LE RELAIS PETITE ENFANCE FIER ET USSES
61 route du Stade 74 330 SILLINGY
04 50 63 75 85
rpe@ccfu.fr

Préinscription en liste d'attente
pour les structures d'accueil intercommunales :
www.ccfu.portail-familles.app/home

Informations et services en ligne CAF :
www.monenfant.fr



CLAUDIA SCHEMANN, ANIMATRICE DU RPE RÉPOND À NOS QUESTIONS

Comment accompagnez-vous les parents et futurs parents à la recherche d'un mode de garde pour vos enfants ?

Le relais vous propose un accueil individualisé pour :

- Vous informer sur les différents modes d'accueil de jeunes enfants et vous aider à trouver le plus adapté à votre situation.
- Vous informer sur les disponibilités des assistant(e)s maternel(le)s.
- Vous faciliter la recherche d'un(e) assistant(e) maternel(le) en diffusant des offres d'emplois à l'ensemble du territoire.
- Vous accompagner dans les démarches de préinscriptions sur la liste d'attente pour une place en crèche intercommunale.
- Échanger avec un professionnel sur les questions éducatives ou relationnelles et participer à des animations et conférences (santé, parentalité...).
- Vous accompagner dans l'appropriation de votre rôle de parent employeur, dans le strict principe de neutralité entre les parties du contrat.

Au-delà d'une information généraliste, le RPE est le lieu de centralisation des demandes d'accueil spécifiques (horaires atypiques, accueil d'un enfant en situation de handicap).

Vous accompagnez également les professionnels ?

Oui, le RPE accompagne également les assistant(e)s maternel(le)s agréé(e)s en proposant :

- Un soutien et des conseils dans les relations avec les parents employeurs et/ou les enfants.

- Un soutien à la professionnalisation en accompagnant la formation et en informant sur les possibilités d'évolution professionnelle.
- Un accueil pendant des ateliers où vous pourrez découvrir différentes activités d'éveil, rencontrer vos collègues et partager vos expériences

Et les futurs assistant(e)s maternel(le)s, candidat(e)s à l'agrément ?

Le relais offre un accompagnement des personnes qui ont le projet de devenir assistant(e) maternel(le) en leur proposant :

- Une information actualisée sur les démarches pour l'agrément, le statut, la profession
- Un accueil pendant les ateliers organisés par le relais.

Quel est votre rôle auprès des enfants ?

Le relais organise des ateliers d'éveil où se rendent les professionnels de l'accueil individuel avec les enfants qu'ils reçoivent, pour partager des moments ludiques et conviviaux, permettant à l'enfant de :

- Rencontrer d'autres enfants et d'autres adultes.
- Découvrir et participer aux différentes activités pour favoriser le développement.
- Se préparer à la vie en collectivité et notamment à l'entrée à l'école, à travers une socialisation douce et progressive.



À droite Claudia SCHEMANN, animatrice du RPE.

Mieux comprendre ma facture d'eau

Nous consommons chaque jour des centaines de litres d'eau, sans même nous soucier du parcours qu'elle a dû faire pour nous parvenir. Ce qui nous soucie davantage, en revanche, c'est l'impact de cette consommation sur notre porte-monnaie. Les habitudes du quotidien représentent effectivement une part non négligeable de notre budget annuel.

À son origine, cette eau est gratuite, mais pas potable pour autant. Son **prix** correspond donc à l'**ensemble du processus permettant de la rendre utilisable au quotidien et propre à la consommation**. Cela comprend l'**exploitation, le maintien des équipements et des services** nécessaires pour la **capter, la traiter** et la **dépolluer** afin de la distribuer 365 jours par an. Ce que vous payez, à réception de votre facture, finance également les investissements en infrastructures (stockage, traitement, canalisations...).

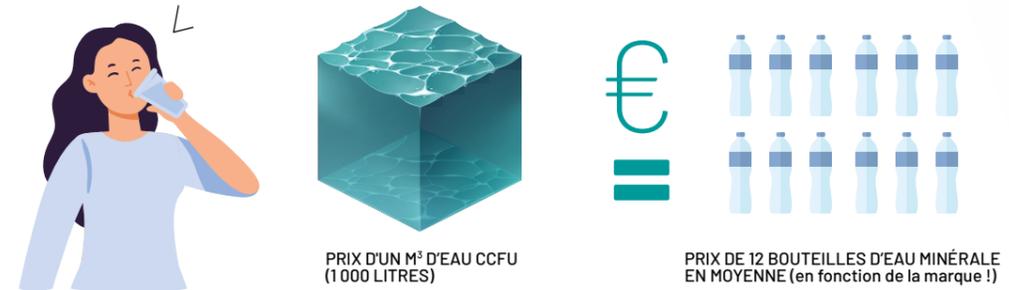
les interventions pour collecter et dépolluer les eaux usées (SILA) ainsi que les taxes et redevances reversées à des organismes tels que l'Agence de l'Eau.

DE QUOI SE COMPOSE LE PRIX DE L'EAU ?

Le prix de l'eau comprend :

- la protection des captages
- la production de l'eau (pompage, captage)
- le traitement éventuel
- les analyses
- la distribution de l'eau jusqu'au robinet
- la collecte et le traitement des eaux usées

Comparons le prix de l'eau potable de la CCFU à une eau minérale :



LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FIER ET USSES est la collectivité en charge du **service de l'eau potable**. Le prix de l'eau est défini chaque année par une délibération du conseil communautaire et comprend le captage, le stockage, le traitement et la distribution de l'eau jusqu'à votre robinet.

L'AGENCE DE L'EAU intervient également dans la détermination du prix de l'eau. En effet, plusieurs redevances sont collectées par les collectivités via la facturation de l'eau, puis reversées à l'agence :

- **La redevance POLLUTION** qui sert à financer les équipements nécessaires à l'amélioration des systèmes d'assainissement et réduire l'impact sur la pollution afin de préserver les espaces naturels.
- **La redevance MODERNISATION** qui sert à financer la rénovation des réseaux de collecte des eaux usées.
- **La redevance PRÉLÈVEMENT AGENCE DE L'EAU** qui finance la réalisation des projets d'amélioration des systèmes d'alimentation en eau potable.

LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU LAC D'ANNEY (SILA) est la collectivité en charge de la **collecte et du traitement des eaux usées** depuis votre domicile jusqu'à la station puis son retour au milieu naturel. On parle alors d'**assainissement**. Son prix est déterminé par le SILA et son calcul est basé sur la consommation d'eau potable de votre foyer.

ATTENTION AUX FUITES !

La consommation d'une fuite domestique représente souvent plus qu'on ne l'imagine.

UN GOUTTE À GOUTTE :
environ 4,1 litres d'eau par heure
= 35 m³ / an

UN MINCE FILET D'EAU :
environ 16 litres d'eau par heure
= 140 m³ / an

UNE CHASSE D'EAU QUI FUIT :
environ 40 litres d'eau par heure
= 350 m³ / an



EN CLAIR...

PRIX DE L'EAU

4,30 €
TTC / m³

(Hors location compteur qui s'élève à 23,64 € TTC / an)

EAU POTABLE CCFU

Vente eau (1,64 € TTC / m³) + Prélèvement Agence de l'Eau (0,07 € TTC / m³) + Pollution domestique (0,30 € TTC / m³) = Déterminé par la CCFU / Prélevé par la CCFU pour le compte de l'Agence de l'Eau

ASSAINISSEMENT SILA

Assainissement (2,11 € TTC / m³) + Modernisation des réseaux (0,18 € TTC / m³) = Déterminé par le SILA / Prélevé par la CCFU pour le compte de l'Agence de l'Eau

Prix en vigueur depuis le 01.01.2022. Evalué par les élus chaque année selon les besoins des différentes communes.

SAVEZ-VOUS QUE...

C'est dans la salle de bain que nous consommons le plus !



Cuisson / boisson
1 litre



Lavage voiture
6 litres



Autres lavages
6 litres



Lave-vaisselle
6 litres



Arrosage jardin
10 litres



Lave-linge
12 litres



WC
20 litres



Soins du corps
39 litres

Pourquoi trier nos déchets ?

L'augmentation du nombre d'habitants et le changement des modes de consommation expliquent la forte augmentation de la production de déchets.

> POUR PROTÉGER LA PLANÈTE

Si l'enfouissement des déchets a été une solution d'élimination par le passé, les récentes évolutions réglementaires (loi AGEC) prônent à moyen terme une interdiction d'enfouissement des déchets valorisables non dangereux. En réponse aux difficultés rencontrées par les collectivités chargées du traitement, le recyclage est apparu comme une solution dès le début des années 1990. Requalifiés comme de nouvelles matières premières, les emballages et le papier ne sont plus des déchets. Mais sans tri, pas de recyclage ! Si nous jetions tous nos déchets dans une seule et même poubelle, il serait impossible de les recycler. En effet, lorsqu'ils sont mélangés aux autres déchets ménagers, les emballages et les papiers ne peuvent pas être récupérés.

Ainsi pour recycler, il faut trier.

Point de départ de toute la chaîne, le tri à la maison est incontournable.

En suivant les consignes de tri simples au quotidien, chacun se positionne comme un acteur de la protection de l'environnement.

> POUR RÉDUIRE LES COÛTS

Au-delà de l'enjeu environnemental, le recyclage des emballages présente un intérêt économique majeur. Trier et réduire ses déchets, c'est aussi mieux maîtriser les coûts de collecte et de traitement !

Ci-dessous, le comparatif du coût des emballages déposés dans les ordures ménagères ou triés :



Source : ADEME - Référentiel national des coûts du service de prévention et de gestion des déchets, édition 2019 - Habitat mixte à dominante rurale

> OÙ VONT LES DÉCHETS RECYCLABLES DE LA CCFU ?

Sur le territoire de la CCFU, les emballages déposés dans le bac jaune sont collectés et triés au centre de tri Excoffier à Villy-le-Pelloux. Les matières triées sont ensuite vendues par la CCFU à des repreneurs spécialisés dans le recyclage. Ces entreprises sont tenues d'assurer une parfaite traçabilité des flux en déclarant les quantités de matières reçues et en attestant de leur recyclage.

BALLES DE PLASTIQUE FONCÉ ET D'ALUMINIUM À LA SORTIE DU CENTRE DE TRI EN ATTENTE D'ÊTRE ENVOYÉES EN FILIÈRE DE RECYCLAGE.



EN CLAIR...

NON, LES EMBALLAGES TRIÉS NE FINISSENT PAS EN FUMÉE !

Il se murmure que trier ses emballages ne servirait à rien, que les déchets triés finiraient aussi en fumée. Non ! Seules les erreurs de tri retournent à l'incinérateur pour servir de combustible. Les différents emballages que nous triions sont en grande partie recyclés en France.

En 2020, sur les 3.7 millions de tonnes d'emballages ménagers recyclés,

84.5 %

l'ont été en France,

15 %

en Europe

0.5 %

ailleurs dans le monde.



COMMENT LA CCFU VOUS AIDE À MIEUX TRIER

LE DÉPLOIEMENT DES AIRES DE TRI

La CCFU poursuit le déploiement des aires de tri et ordures ménagères sur l'ensemble du territoire. En 2021, 27 plateformes ont été créées ou renouvelées (75 conteneurs installés). **Pour 2022, 22 projets de plateformes sont programmés, représentant 70 conteneurs.** La CCFU ambitionne de collecter 80 % de ses ordures ménagères en points d'apport volontaire d'ici 2023.

Retrouvez toutes nos aires de tri sur le site www.fier-et-usses.com.



DES ACTIONS POUR LE COMPOSTAGE

Que vous habitiez dans une maison individuelle ou en immeuble, vous pouvez composter vos déchets de préparation de cuisine. **En vous équipant d'un composteur, vous réduisez de 30 % le poids de votre poubelle d'ordures**



COMPOSTEURS PARTAGÉS À LOVAGNY

ménagères et vous obtenez un amendement qui aère votre terre en l'enrichissant. Vous limitez les quantités de déchets à transporter et à traiter, vous évitez de voyager vos déchets de tonte à la déchèterie.

À partir de ce printemps, la CCFU étend sa gamme de composteurs et vous propose deux modèles : des composteurs en plastique et des composteurs en bois.

Si vous habitez en immeuble, et que vous souhaitez composter, contactez-nous ! Nous étudierons la faisabilité du projet et nous vous accompagnerons dans la mise en place en vous fournissant gratuitement des composteurs en bois, de grande capacité pour votre copropriété.

DES CONTENEURS SPÉCIFIQUES POUR LES CARTONS D'EMBALLAGE !

Les cartons bruns d'emballages ne passent pas par l'ouverture du bac jaune. C'est normal, ils ne doivent pas s'y trouver. Ils bouchent l'orifice et empêchent de déposer les autres emballages. Quand vous les laissez à côté du conteneur, ils prennent l'humidité, se ramollissent et se collent aux autres déchets

au sol. Ils ne sont alors plus recyclables. Il faut les déposer dans les conteneurs spécifiques. Une fois dans la benne à cartons, ils sont acheminés dans une usine de recyclage pour être transformés en nouveaux cartons ondulés. Ils peuvent ainsi être recyclés 10 fois.

Chaque commune possède au moins un point de dépose de cartons :

CHOISY	Stade de foot
LA BALME DE SILLINGY	Aire de tri de Vivelle (proche du stade de foot) Aire de tri d'Avully
LOVAGNY	Aire de tri à l'entrée du bourg (en provenance de Nonglard)
MÉSIGNY	Cimetière
NONGLARD	Salle des Fêtes
SALLENÔVES	Cimetière
SILLINGY	Chaumontet (American Diner) Chef-Lieu (Salle d'Animation Rurale)

JE RESPECTE LES ZONES DE TRI, JE NE LAISSE RIEN AU SOL !

Nous déplorons le nombre de déchets déposés chaque jour au pied des conteneurs sur les aires de tri. Respecter la propreté des espaces de tri c'est aussi faire preuve de civisme. Si le déchet ne rentre pas dans le conteneur, c'est que sa place est ailleurs !

Le ramassage journalier de ces incivilités a coûté la somme de 31 704 € en 2021 et a mobilisé un agent de la CCFU à 60 % pour cette tâche ingrate.

POUR RAPPEL, TOUT DÉPÔT SAUVAGE CONSTITUE PAR AILLEURS UNE INFRACTION QUI PEUT FAIRE L'OBJET D'UNE AMENDE DE 35 € À 1500 € (CODE PÉNAL) ET / OU DE 1500 € À 15 000 € (CODE DE L'ENVIRONNEMENT)



RESTEZ INFORMÉS DES URGENCES (absence ou modification de collecte) PAR SMS

en vous inscrivant au dispositif alerte citoyens sur fier-et-usses. alertecitoyens.com



FRANCE SERVICES FIER & USSES

Un nouveau service de proximité pour les habitants



Un lieu ouvert à tous, gratuit et chaleureux pour vous accompagner dans la réalisation de vos démarches administratives papier ou numériques !

Lola RASSEMUSSE et Sophie SOLIGO, les deux agents de France Services Fier et Usse vous accueillent pour vos démarches administratives.

SOPHIE ET LOLA VOUS ACCUEILLENT À FRANCE SERVICES FIER & USSES



• **Renseignements sur les thématiques de la vie quotidienne** : famille, santé, retraite, emploi, etc.



• **Réalisation de vos démarches administratives papier ou numériques** : demande d'allocations familiales, dossier de complémentaire santé solidaire, dossier de demande de retraite, obtention de votre avis d'imposition, changement d'adresse sur votre carte grise, demande d'allocations chômage, constitution de la demande de titre de séjour, réalisation d'un dossier d'aide juridictionnelle et bien d'autres. Une démarche simple peut être effectuée avec vous dès votre prise de contact (visite au bureau, téléphone, mail). Si la démarche est plus complexe, soit elle est traitée dans le cadre d'un rendez-vous individuel avec notre équipe, soit nous vous mettons en relation avec des partenaires, institutions, experts plus qualifiés.



• **Prise en main des outils numériques** : création d'adresse mail, utilisation de France Connect, ouverture ou déblocage d'un espace personnel, assistance dans l'utilisation d'un site internet, etc. Possibilité de réaliser vos démarches sur les ordinateurs proposés en libre-service ou sur votre matériel. Mise à disposition d'un scanner, d'une imprimante, d'un téléphone et d'un accès wifi.



• **Des ateliers et des réunions d'informations** en lien avec les démarches administratives peuvent être organisés afin de répondre à un besoin collectif des habitants.



FRANCE SERVICES FIER & USSES

13 bis route de Choisy
 74330 La Balme de Sillingy
 À côté de la mairie
 04 56 68 03 05
 franceservices@ccfu.fr
 www.fier-et-usses.com/
 Rubrique « Services »

NOS HORAIRES D'OUVERTURE
 Lundi et jeudi : 13h30-17h30
 Mardi : 13h30-19h
 Mercredi et vendredi : 9h-12h et 13h30-17h30

Vous pouvez retrouver en mairie le flyer de France Services Fier & Usse.



LES PARTENAIRES LOCAUX

France Services Fier & Usse reçoit en permanence gratuite des partenaires locaux. Vous pouvez ainsi retrouver dans ses bureaux :

LE CONCILIATEUR DE JUSTICE

Règlement amiable de litiges de la vie quotidienne.

Permanence le 1^{er} et 3^e jeudi du mois de 14h à 17h30.
 Prise de rendez-vous auprès de France Services Fier & Usse

SOLAL

Accompagnement vers l'emploi des personnes éloignées de celui-ci et recherche de personnels pour les entreprises et institutions.

Accueil du public sur rendez-vous le vendredi de 13h30 à 17h.
 Prise de rendez-vous au 06 95 27 55 07 ou par mail à labalme@solal.org

FRANCE RÉNOV'

Le service public qui vous guide dans vos travaux de rénovation énergétique.

Permanence un lundi et un mercredi après-midi par mois.
 Prise de rendez-vous au 04 56 19 19 19

LE SECOURS CATHOLIQUE

Lutte contre toutes les causes de pauvreté, d'inégalité et d'exclusion. Il intervient sur un champ d'actions très large.

Permanence un vendredi sur deux.
 Renseignement et prise de rendez-vous au 04 56 68 03 08

MISSION LOCALE JEUNES DU BASSIN ANNÉCIEN (MLJBA)

Accompagnement des jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire.

Le jeudi après-midi sur rendez-vous ou en visite libre.
 Prise de rendez-vous au 04 50 51 39 22

INITIATIVE GENEVOIS

Accompagnement pour la création ou la reprise d'entreprise.

Permanence tous les mercredis matins de 9h à 12h.
 Prise de rendez-vous au 04 50 87 09 87 ou 06 11 03 08 46



L'INTERVIEW ÉCONOMIQUE

Retour d'expérience sur l'accompagnement Initiative Genevois



NOS QUESTIONS À MARC CORONGIU, ARTISAN ET CRÉATEUR DE L'ENTREPRISE SARL MSC, ACCOMPAGNÉ PAR INITIATIVE GENEVOIS

DÉCRIVEZ-VOUS EN QUELQUES MOTS...

Je m'appelle Marc Corongiu, je suis natif de Haute-Savoie et titulaire d'un CAP Installateur thermique. J'ai créé mon entreprise avec mon cousin Simon Corongiu. Nous avons entre 27 et 28 ans.

QUELLE ACTIVITÉ AVEZ-VOUS DÉVELOPPÉE ET OÙ ÊTES-VOUS IMPLANTÉS ?

Nous sommes artisans plombier - chauffagiste - ventilation et énergies renouvelables. Nous nous sommes installés à Sallenôves pour des raisons pratiques : c'est là que je réside et notre atelier est situé dans ma maison.

COMBIEN DE TEMPS A DURÉ VOTRE ACCOMPAGNEMENT ?

Entre la première rencontre avec IG et l'obtention du prêt, 3 mois se sont écoulés, ce qui est assez court.

SELON VOUS QUELS SONT LES POINTS FORTS DE L'ACCOMPAGNEMENT PAR INITIATIVE GENEVOIS ?

Nous avons été très satisfaits de l'accompagnement d'IG concernant la réactivité, l'efficacité des services, la gentillesse du personnel. C'est un organisme assez complet qui permet

de répondre aux besoins des créateurs d'entreprise.

PENSEZ-VOUS QUE SANS CET ACCOMPAGNEMENT VOTRE DÉVELOPPEMENT AURAIT ÉTÉ LE MÊME ?

Non, en effet sans l'aide d'IG il est probable que la banque ne nous aurait pas accordé le même prêt. Le financement de notre projet grâce à IG a constitué une réelle assurance pour l'obtention du prêt et nous a permis de nous lancer.

QUELS SONT VOS BESOINS AUJOURD'HUI ?

Comme toute entreprise en développement, nous avons des besoins matériels (réalisation d'une future extension, recherche d'un local, achat d'un véhicule, de matériel...). Nous devons aussi rechercher des clients pour nos futurs travaux.

Créateurs, entrepreneurs, votre développement sur le territoire

Grâce aux partenariats entre la CCFU, la MED (Maison de l'Économie Développement) et IG (Initiative Genevois), les porteurs de projets comme les entreprises sont accompagnés tout au long de leurs démarches.

REZ'UP AU SERVICE DES ENTREPRENEURS !



Vous avez un projet de création ou reprise d'entreprise ? Vous êtes à la barre d'une TPE, PME, PMI et avez un cap à passer ? Vous pouvez contacter Rez'Up, la plateforme de l'entrepreneuriat local ! Un rendez-vous suffit pour découvrir les 80 partenaires-experts auxquels vous pouvez accéder pour aller plus vite et plus loin dans la création, la reprise ou le développement de votre entreprise.

Valérie GUICHET - guichet@med74.fr
04 50 87 09 87 - www.rezup.org

LA BOURSE DES LOCAUX POUR VOUS IMPLANTER OU DÉMÉNAGER !

Vous recherchez des locaux ou des terrains pour déménager ou vous implanter ? Faites appel à la Maison de l'Économie Développement (MED) et son service de bourse des locaux. Une réponse en 72h gratuite et confidentielle.

Catherine RALAMBOFIRINGA
Ralambofiringa@med74.fr - 04 50 87 09 87

INITIATIVE GENEVOIS POUR DES SOLUTIONS DE FINANCEMENT



Votre projet est plus abouti, la phase de test vous a convaincu ? Vous cherchez désormais des solutions de financement ? Tournez-vous vers Initiative Genevois ! IG vous apporte une expertise de votre projet de création, un soutien financier et un suivi du développement de votre activité durant les trois premières années.

Maéva ROLLAND - rolland@initiative-genevois.fr
04 50 87 09 87

LE CLUB RH POUR PARTAGER VOS EXPÉRIENCES



Les RH sont un vrai sujet dans votre entreprise ? Vous pouvez rejoindre le Club RH Genevois Français pour échanger, enrichir votre expérience, partager des outils, de l'information, monter des actions collectives !

Raphaëlle EQUINET CERROTTI
04 50 82 78 77



Vous souhaitez rester connectés, informés et à l'écoute de toutes innovations ou nouveautés pour faire évoluer votre entreprise ? Vous avez des questions sur le territoire, des besoins à faire remonter ? Vous souhaitez rencontrer vos élus ? N'hésitez pas à vous faire connaître auprès de notre chargée de mission Économie. Elle pourra vous orienter et vous partager les informations des acteurs économiques du département (CCI, CMA...).

Amélie SEDITA
asedita@ccfu.fr
07 61 99 56 94

Vous souhaitez vous investir au niveau local ?

La CCFU construit sa politique économique et recherche des entrepreneurs pour identifier les besoins sur le territoire. Rejoignez-nous en contactant Amélie SEDITA (voir ci-contre).





Animations en pleine nature

MARS - OCTOBRE 2022

Dans le cadre du Contrat de Territoire Espaces Naturels Sensibles (CTENS) Montagne d'Âge, Mandallaz, Bornachon, la CCFU, la commune de Poisy et la commune d'Épagny Metz-Tessy se sont associées afin de proposer des animations gratuites aux habitants du territoire.

SAMEDI 19 MARS
19H-21H /
MIROIR DE FAILLE
**LES AMPHIBIENS
SE REGARDENT
DANS LE MIROIR**

À partir de 6 ans.
Animé par FNE
07 69 14 30 62
eedd-haute-savoie@fne-
aura.org



SAMEDI 9 AVRIL
10H-12H / MANDALLAZ
AU SORTIR DE L'HIVER

À partir de 6 ans.
Animé par la LPO
07 67 61 40 33
juliette.martin@lpo.fr

MERCREDI 27 AVRIL
14H-16H /
MIROIR DE FAILLE
**TRACES ET INDICES
DE VIE AU MIROIR
DE FAILLE**

À partir de 8 ans.
Animé par la LPO
07 67 61 40 33
juliette.martin@lpo.fr

SAMEDI 30 AVRIL
10H-12H / MARAIS
DE MACULLY
**GRAND JEU :
LA NATURE PROTÉGÉE**

À partir de 6 ans.
Animé par la LPO
07 67 61 40 33
juliette.martin@lpo.fr

SAMEDI 14 MAI
9H45 À 12H OU 13H45 À 17H
BOIS DES MACHURETTES
**LA FORÊT À L'HEURE
DU CHANGEMENT
CLIMATIQUE**

À partir de 7 ans.
Animé par l'ONF - inscription
auprès de la mairie d'Épagny
Metz-Tessy : Service
Transition écologique
04 50 27 34 46
mairie@epagnymetztesy.fr

MERCREDI 1^{er} JUIN
10H-12H / NANTAFOND
**LES BELLES
AU MARAIS DORMANT**

À partir de 6 ans.
Animé par la LPO
07 67 61 40 33
juliette.martin@lpo.fr

MERCREDI 8 JUIN
9H-11H30 / HAUTERIVE
**REPTILES
ET PRAIRIES SÈCHES**

À partir de 6 ans.
Animé par ASTERS
06 17 54 21 68
francois.panchaud@asters.
asso.fr

MERCREDI 15 JUIN
10H-12H /
MARAIIS DE MACULLY
**À PETITS PAS
DANS LE MARAIS**

À partir de 4 ans.
Animé par la LPO
07 67 61 40 33
juliette.martin@lpo.fr



MERCREDI 29 JUIN
9H30-11H30 /
MIROIR DE FAILLE
**LES PETITS
ANIMAUX DU SOL**

À partir de 4 ans.
Animé par FNE
07 69 14 30 62
eedd-haute-savoie@fne-
aura.org



SAMEDI 17 SEPTEMBRE
10H-12H /
MIROIR DE FAILLE
**LES SECRETS
DES OISEAUX
DU MIROIR**

À partir de 4 ans.
Animé par la LPO
07 67 61 40 33
juliette.martin@lpo.fr

SAMEDI 24 SEPTEMBRE
14H-16H / MONTAGNE D'ÂGE
**LES ARBRES SAUVAGES
N'ONT PAS D'ÂGE**

Animé par l'Association
botanique de Poisy.
Inscription auprès des
services techniques de Poisy
04 50 46 20 11
secretariat.stm@poisy.fr

SAMEDI 1^{er} OCTOBRE
14H-16H / MANDALLAZ
**DE LA GRAINE
À L'ARBRE**

À partir de 8 ans.
Animé par FNE
07 69 14 30 62
eedd-haute-savoie@fne-
aura.org

MERCREDI 26 OCTOBRE
DURÉE 1H30 - DÉPART
TOUTES LES 20 MIN
DE 17H À 18H40 /
MARAIIS DE MACULLY
LA FOIRE AUX AFFREUX

À partir de 5 ans.
Animé par la LPO et Asters
07 67 61 40 33
juliette.martin@lpo.fr



i EN SAVOIR PLUS
RDV SUR LE SITE
INTERNET DE LA
CCFU RUBRIQUE
DÉVELOPPEMENT
DURABLE ->
ESPACES NATURELS
SENSIBLES.

**INSCRIPTIONS
OBLIGATOIRES**
auprès
des contacts
indiqués